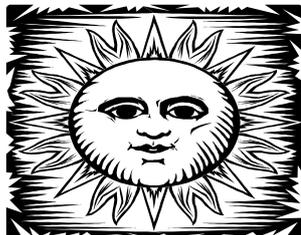


A SUD



LE SOLEIL BRILLE

REINVENTONS LE COURRIER

Conviés à se rendre aux « rencontres postiers 2012 » (« rencontres placées sous le signe de la convivialité » bien sûr), les facteurs de Tours Marceau ont été auparavant invités, avec quelque peu d'insistance, à remplir le coupon réponse relatif à la dite invitation. Or, le coupon ne prévoyait que deux affirmations : « Je souhaite participer à l'évènement », « Je ne pourrai pas participer à l'évènement ». Plusieurs d'entre eux se sont permis, *convivialement*, d'ajouter une option : « Je ne veux pas participer à l'évènement » et l'ont cochée. Comme quoi nos collègues ne manquent ni de potentiel ni d'initiative : il n'ont pas attendu 2015 pour « réinventer le courrier » !

NEGOCIATIONS DELOYALES

Lors du jugement du 11 juillet 2011, prononcé par le TGI de Limoges sur une affaire que SUD avait porté au tribunal contre la Poste, la Cour d'appel vient de rendre son arrêt en confirmant sa condamnation envers La Poste, pour avoir mis en place des organisations illicites et ne pas avoir entamé de négociations loyales avec notre organisation. Une décision qui a toute son importance dans la mesure où nous sommes confrontés à cette même problématique dans toutes les DOTC. A suivre...



INVENTAIRE A L'ENSEIGNE

La direction nationale de l'Enseigne détermine mois après mois la rentabilité de chaque bureau de poste ainsi que celle des automates. Ce qui en ressort est assez effarant : sur 5707 bureaux équipés d'automates, 130 seraient « non rentabilisables », 1770 seraient « non rentables », 3739 seraient « rentables » et 68 seraient saturés. Évidemment, il s'agit d'une comparaison permanente entre le trafic passé au guichet et le trafic passé sur les automates.

Quel est le but ? Déceler ceux qui feraient beaucoup de trafic au guichet et peu sur les automates. Ils devraient alors lourdement inciter les « clients » à aller sur les automates. D'autre part, il s'agit de déceler, ceux qui ne seraient pas (selon la direction) rentables, que ce soit au guichet ou aux automates !

Autant dire que la direction incite les guichetiers à se transformer en « aiguilleurs d'automates ». Pourtant de l'avis de nombreux « clients » que nous rencontrons, ceux-ci en ont ras le bol de ne pas pouvoir approcher les guichets et les guichetiers librement.

UN GUIDE TRES PRATIQUE

214 pages pour les fonctionnaires, 240 pages pour les contractuels, le **guide pratique SUD-PTT 2011** est disponible auprès des militant(e)s SUD de votre bureau ou auprès du syndicat départemental.

Très complet, comme à son habitude, il aborde tous les sujets qui vous intéressent au quotidien : salaires, indemnités, contrats de travail, promotion, mobilité, congés, repos, retraite, carrières, disponibilités, durée et conditions de travail, recours et discipline, droit de grève, etc.

A chaque édition, c'est le même topo, on se l'arrache !

Donc n'attendez pas trop pour réclamer le vôtre (moyennant **2 euros** ; pour les chèques, les libeller à l'ordre de SUD-PTT 36-37).

FARCE, ACTE 5

C'est pénible de perdre son temps à lire des inepties (absurdités), et de devoir s'en expliquer. Dans le dernier tract pondu le 1er octobre par la responsable départementale de FO 37, sur les reprises d'ancienneté, elle y attaque notre syndicat et y reproche notre pratique de la négociation ! Elle va même jusqu'à écrire que nous rançonnerions les salarié-es en réclamant un droit sur le montant de leur indemnité, ce qui est totalement faux ! D'ailleurs des adhérents de FO37 que nous avons accompagné pourraient en témoigner !

Ce qu'elle ne sait pas, c'est que nous pratiquons les négociations sur les reprises d'ancienneté depuis plus de 10 ans, que nous accompagnons les salarié-es, en étudiant leur dossier, en les informant sur leur droit, sans aucune exigence d'appartenance syndicale. Que, lorsque les montants proposés aux salarié-es par la DOTC ne correspondent pas aux droits auxquels ils/elles peuvent prétendre, nous avons la possibilité en argumentant de les faire augmenter, c'est ce qu'on appelle de la négociation, encore faut-il avoir travaillé sur les dossiers !

C'est certainement sur ce point que nous avons des divergences de pratique et ce ne sont pas les salarié-es que nous accompagnons qui s'en plaignent ou s'en plaindront !

« Ceux qui se sont limités à ce qui leur paraissait possible n'ont jamais avancé d'un seul pas. »

Michel Bakounine



SAGA POSTALE

Nous publions ci-dessous la lettre du maire de Reugny parue dans le bulletin municipal :

« Cet hiver, on a dit que la Poste n'avait pas distribué le courrier pendant deux jours parce que la commune n'avait pas déneigé l'ensemble de ses routes.

Cet été, notre bureau de Poste est resté fermé pendant une dizaine de jours. La Poste invoquera-t-elle cette fois-ci une trop forte chaleur ?

On constate au fil de ces dernières années que la qualité du « service au public » a considérablement baissé. Quelle que soit la raison, la Poste, dont la privatisation devait se faire dans le respect des usagers, ne se donne pas les moyens d'assurer pleinement sa mission : elle est entrée dans une logique financière dont on évalue le résultat aujourd'hui.

La situation évolue malheureusement comme nous l'avions prévu et comme je l'avais écrit dans le BIM lorsque nous avons organisé une consultation populaire pour défendre La Poste et ses missions de « service public ». Le constat est aujourd'hui probant : le traitement de l'utilisateur n'est plus le même selon qu'il habite Tours, Monnaie, Reugny ou Neuillé : le service public postal n'existe plus.

Dans notre commune, La Poste a avancé insidieusement la levée du courrier à 14h30 puis elle a avancé la fermeture du bureau à 15 heures. On devait en rester là, mais la Direction a fermé le bureau le lundi, puis elle n'a plus systématiquement remplacé le personnel malade. Aujourd'hui elle ne remplace plus le personnel en congé.

Toutes ces mesures déstabilisent notre bureau de poste et font baisser sa fréquentation.

Et la Poste s'appuiera un jour sur cette diminution d'activité pour justifier une prochaine étape dont nous n'avons rien à attendre de bon.. »

L'ARCEP autorise le Dumping social Interne à La Poste

Après l'ouverture totale du marché de la distribution, loin sont les arguments de nos dirigeants sur les risques de perte de marché par des concurrents, mais la réalité est tout autre... Avec la complicité de l'Arcep, Médiapost, une filiale 100% du groupe la Poste, a obtenu un avis favorable pour distribuer du courrier adressé. Les conséquences pourraient être désastreuses pour le modèle social et la distribution côté facteur/trices. La direction va pouvoir organiser une concurrence artificielle en pratiquant un véritable dumping social interne entre agent. Les conditions d'emploi, de travail, de rémunérations, des salarié-es de Médiapost sont un calvaire, des temps partiels imposés, annualisés, des charges de travail excessives dues à un système de pré-quantification du temps de travail que nous considérons illégal (condamné à 2 reprises par le Conseil d'Etat). La mise en place d'une concurrence rien que pour justifier les reculs sociaux et faire sauter les derniers verrous du modèle social reposant sur le CDI à temps plein, est l'objectif affiché de nos Hauts directeurs. Si ces conséquences ne sont pour le moment que sur le papier, elles seront bientôt une réalité et un cauchemar pour les facteurs/trices. Baisse de volume programmé ayant pour effet de supprimer des tournées, des emplois stables...

L'Etat, tutelle de la Poste doit mettre fin à cette situation, à moins qu'il soit également complice.

« Nous n'avons ni le droit ni la présomption de penser qu'une nation de 25 millions d'hommes, libre et éclairée, est réduite à l'impuissance de trouver facilement 720 défenseurs qui nous vaillent ».

Robespierre, mai 1791.

(La constituante décida que ses membres ne pourraient se faire réélire à l'Assemblée législative).

Aujourd'hui, à l'époque du cumul des mandats des politiciens de droite comme de gauche on se dit que la révolution Française est décidément bien loin...